

Sautron

infos

Attention, à la date de bouclage de cette lettre, nous ne savons pas si l'évolution sanitaire de la crise épidémique COVID-19 permettra de maintenir ou non les animations et événements prévus. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement sautron.fr

CULTURE-MANIFESTATIONS



4^{ÈME} ÉDITION DE L'EXPO-PHOTO DU PARC DE LA LINIÈRE : VILLES ET VILLAGES DE FRANCE

Depuis fin mai déjà, en partenariat avec Sautron Images, la ville de Sautron propose sa traditionnelle expo photo de plein-air dans le parc de la Linière sur le thème « villes et villages de France ». Une vingtaine de photos en grand format sont exposées dans le parc de la Linière et ses abords.

Jusqu'au dimanche 29 août. Exposition de plein-air, accès libre et gratuit.

INITIATION PÊCHE

Le Gardon sautronnais organise des après-midis de découverte et initiation à la pêche pour les jeunes. Participation 2 € (1 € sera reversé au Téléthon). Un accompagnateur par enfant.

Samedis 21 et 28 août, 14h, étang de la Bretonnière.
Contact : legardonsautronnais@gmail.com / 06.41.30.05.39

CINÉMA D'ÉTÉ « E.T. L'EXTRATERRESTRE »

La Ville propose une nouvelle édition de son cinéma d'été sur écran géant sous la Halle de la Linière. L'occasion aussi d'une (re)découverte en famille de ce film devenu un classique du cinéma.

Mercredi 25 août, à 20h30, sous la Halle de la Linière. Animation familiale et gratuite (dès 10 ans). Entrée gratuite, sur présentation du pass sanitaire pour les plus de 18 ans. Port du masque obligatoire.



CONCOURS MAISONS FLEURIES

Pour participer au concours « Maisons fleuries 2021 » organisé par le Comité des Fêtes, pensez à vous inscrire **avant le 31 août.**

Contact : 06.08.11.59.27 / claudecossin@orange.fr ou charlotte.dax44@orange.fr

INFORMATIONS

VOUS PARTEZ EN VACANCES ? PENSEZ À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



Partez en vacances en toute tranquillité, la Gendarmerie et la Police Municipale veillent sur vos logements !

Pour qu'une surveillance particulière de votre habitation soit effectuée pendant vos vacances, vous devez remplir un formulaire de demande individuelle vous permettant d'in-

former la brigade de Gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de Gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de prévenir au mieux les tentatives de cambriolage.

Et pour les professionnels ? Pour les entreprises et les commerces, la Gendarmerie a mis en place « l'opération tranquillité entreprise ». Il vous suffit de vous signaler gratuitement à votre brigade de Gendarmerie la plus proche.

HORAIRES D'ÉTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE



Durant les vacances, la bibliothèque est ouverte le mardi de 10h à 12h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30 et le samedi de 10h à 12h. Elle **sera fermée au public du lundi 2 au lundi 16 août**. Pensez-y avant de partir en vacances, vous pourrez sur cette période emprunter plus de livres que d'habitude.

LE RAM LAISSE SA PLACE AU RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Assistantes Maternelles change de nom et devient désormais le Relais Petite Enfance (RPE). Pour le contacter ou prendre rendez-vous : relais.petiteenfance@sautron.fr, le téléphone est quant à lui inchangé 02.51.77.86.89.

Il est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Parmi ses principales missions, renseigner les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur la commune, et les assistantes maternelles sur les modalités d'exercice de leur métier, sur les conditions d'accès et sur les droits et obligations des employeurs. Enfin, pour favoriser l'éveil des jeunes enfants (0-3 ans), trois matinées sont proposées par semaine, les lundi, mardi et jeudi matin de 9h30 à 12h.

HORAIRES D'ÉTÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

Les horaires d'accueil du public des services municipaux sont

modifiés **jusqu'au samedi 14 août inclus** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé au public le jeudi matin, mais accueil téléphonique maintenu). **L'accueil est fermé le samedi matin.**

PRÉVENTION CANICULE POUR LES PERSONNES VULNÉRABLES



En prévision de l'été et des possibles épisodes de canicule, les personnes vulnérables (fragilités de santé, isolement...) sont invitées à se faire recenser auprès du CCAS de la Ville de Sautron. Ce registre est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement du plan canicule ou de crise sanitaire.

Contact : Service Vie Sociale au 02.51.77.86.96 ou contactccas@sautron.fr

AIDES FINANCIÈRES DE LA VILLE POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Soucieuse de préserver son environnement, la ville de Sautron a mis en place plusieurs aides financières au profit des Sautronnais.

• Aide financière de la ville pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Face à la prolifération du frelon asiatique, espèce considérée comme invasive, la commune propose une aide financière à hauteur de 50% du montant de la destruction (plafonné à 400 €), soit une aide maximale de 200 €.

Pour bénéficier de cette aide, il est nécessaire d'être Sautronnais (particuliers, contribuables, propriétaires ou locataires) et de faire intervenir une entreprise habilitée qui devra fournir au préalable à l'intervention une attestation indiquant que le nid est actif.

Par ailleurs, la ville de Sautron s'engage à faciliter l'équipement en énergies renouvelables des particuliers et, ainsi, à contribuer autant que possible à la lutte contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

• Installation de récupérateurs d'eau de pluie

C'est dans cet esprit que la ville propose aux particuliers, contribuables, propriétaires ou locataires de leur résidence principale à Sautron, une aide communale environnementale pour l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie (enterré ou aérien).

- Récupérateur d'eau enterré (dans la limite d'une demande par foyer)

Le montant de cette aide est calculé à partir du quotient familial, soit une subvention comprise entre 125 et 500 €.

- Récupérateur d'eau aérien (dans la limite de deux demandes par foyer)

Le montant de cette aide est de 50% pour un investissement plafonné à 100 €, soit une subvention maximum de 50 € par installation.

• Installation de panneaux solaires ou photovoltaïques

La ville subventionne l'installation individuelle de panneaux solaires ou photovoltaïques par des particuliers, répondant aux critères retenus par l'ADEME. Cette aide est accordée à tout Sautronnais contribuables, propriétaires de leur résidence principale à Sautron.

Pour en bénéficier, il faut présenter des justificatifs et du contrôle de la conformité de l'installation. Attention, la demande de subvention s'effectue une fois l'autorisation délivrée et les panneaux installés.

Le montant de cette aide varie de 250 à 1000 € en fonction des quotients familiaux.

Renseignements : service Urbanisme et Patrimoine au 02.51.77.86.94 ou sur servicetechnique@sautron.fr



Jusqu'au 29 août Exposition « villes et villages de France ».

Organisée par la ville, avec Sautron Images / Parc de la Linière et ses abords / Accès libre et gratuit.

21 et 28 Initiation à la pêche

avec le Gardon sautronnais (voir détails page 1).

25 Cinéma d'été « E.T. l'ex-traterrestre » organisé par la Ville (voir détails page 1).

A VENIR

2/09 Rentrée scolaire

• Mairie de Sautron

14 rue de la Vallée BP 60045
44880 Sautron
Tél : 02 51 77 86 86
www.sautron.fr
mairie@sautron.fr

Horaires d'été du samedi 24

juillet au samedi 14 août inclus :

► du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermé au public le jeudi matin, accueil téléphonique maintenu)

► accueil fermé le samedi matin.

• Service Famille et Vie Sociale Service Vie Associative, Culture et Événementiel

Tél. : 02 51 77 88 48

Ouvert du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 13h30-17h15
Fermé au public le lundi après-midi (accueil téléphonique maintenu le lundi après-midi)

CCAS : ouvert les lundi, mardi, mercredi et vendredi matin ainsi que le jeudi après-midi

• Service Urbanisme et Patrimoine

Tél. : 02 51 77 86 94

Ouvert au public :

► lundi, mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h15 (accueil téléphonique maintenu jusqu'à 12h30) et 13h30-17h15

• RPE

(Relais Petite Enfance)
Tél. : 02 51 77 86 89

• Bibliothèque municipale

Tél. : 02 40 63 52 21

NUMÉROS D'URGENCES

- Gendarmerie : 17 (en cas d'urgence) ou 02 40 63 46 10
- Pompiers : 18
- CHU : 02 40 08 33 33
- Centre anti-poison : 02 41 48 21 21
- SERVICES DE GARDE MÉDECINS
- SAMU : 15 - Urgences médicales
- Maison médicale de garde : 15
- SOS Médecin : 02 40 50 30 30
- Pharmacie de garde : 32 37 (0,34€/mm)

SAUTRON *infos*

N°151 • Août 2021

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Marie-Cécile GESSANT

Mairie de Sautron • BP 60045 • 44880 Sautron

DÉPÔT LÉGAL : à parution

TIRAGE : 1 000 exemplaires

N° ISSN : 1268-4562

CRÉATION, RÉALISATION, IMPRESSION :

LA MOUETTE Communication

02 40 60 20 10

UN ÉVÉNEMENT À SIGNALER ?
Contactez le Service Communication :
communication@sautron.fr